

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

en exercice 11
présents 09
votants 09

L'an deux mille vingt et deux, le **HUIT AVRIL**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FRAJOU**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, Mairie,
sous la présidence de Monsieur Alain DAVEZAC, Maire de Saint-Frajou
Date de la convocation du Conseil Municipal : 04/04/2022

PRESENTS : Gisèle ALAUX, Francis BAGNERIS, Jean-Claude BAROUSSE Yves BOURRUST,
Karl HAFF, Alain DAVEZAC, Cécile GARDELLE, Lionel LOUBENS, Mélanie ROLLIN,

ABSENTE : Eric GARDELLE, Philippe TESSON

Secrétaire de séance : Cécile GARDELLE

DELIBERATION 2022/08

OBJET : Participation aux frais de fonctionnements des écoles

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient de prévoir le paiement des participations aux frais de scolarisation qui seront demandées, au titre de l'année scolaire 2021/2022, par les communes dont les écoles maternelles et primaires accueillent des élèves domiciliés à SAINT-FRAJOU.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **PREVOIT** le paiement des participations aux frais de fonctionnement des écoles qui accueillent les enfants domiciliés à SAINT-FRAJOU,
- **DIT** que la dépense correspondante est inscrite à l'article 6558 du Budget Primitif 2022.

Pour extrait conforme,
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Rendu exécutoire le : 20/04/2022

Le Maire,
Alain DAVEZAC

